

Légende	Temps libre	Temps de formation	Vacances	Examen
		Enseignements interprofessionnels + JIP		
		Période de formation pratique		

Me: mercredi J: jeudi V: vendredi S: samedi F: férié

Sous réserve de modifications

Mois	février		mars					avril					mai				
Semaine	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22		
Répartition du temps de formation																	
% Temps de formation	60	80	60	60	60	60	40	0	60	60	60	60	40	60	60		
Jours de formation	Me /J /V	Me /J /V/S	Me /J /V	Me /J /V	Me /J /V	Me /J /V	Me /J /F	0	Me /J /V	Me /J /V	Me /J /V	Me /J /V	Me /F /V	Me /J /V			
% Temps libre	40	20	40	40	40	40	60	100	40	40	40	40	60	40	40		

Mois	juin						juillet					août				septembre	
Semaine	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37		
Répartition du temps de formation																	
% Temps de formation	60	60	60	60	60	60	60	0	0	0	0	60	60	60	60	60	
Jours de formation	cf. lieu d'exercice de la pratique professionnelle												Me/J/V	Me/J/V	Me/J/V	Me/J/V	
% Temps libre	40	40	40	40	40	40	40	100	100	100	100	40	40	40	40	40	

Commentaires:

Répartition du temps de formation
 Jours de formation

Le calendrier du 2ème semestre indique, par semaine, la répartition du temps entre la présence de l'étudiant.e en formation BSI et son temps libre.
 Le temps de formation au 2ème semestre concerne les cours, la période de formation pratique et les temps d'étude.

Planification semestrielle

Les jours de formation BSI sont planifiés sur des journées entières, en principe 3 jours par semaine : mercredi, jeudi, vendredi sauf aménagement particulier.

Vacances

L'année académique est subdivisée en 2 semestres. Le 2ème semestre débute en semaine 8 et se termine en semaine 37.

Examen

Au 2ème semestre, l'étudiant.e bénéficie de 5 semaines de vacances.

Période de formation pratique

Le calendrier indique les semaines d'examen de validation, remédiation et répétition selon modules et situation pédagogique de l'étudiant.e

Le calendrier indique les semaines de la période de formation pratique.

Le temps de formation hebdomadaire en période de formation pratique est de 60% (3 jours entiers / semaine). Les jours sont convenus avec le lieu d'exercice de la pratique professionnelle (institution de soins)